

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2012

L'an deux mil douze et le neuf du mois de décembre à neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., SIMONDET J.C, COUDERT Y., PERISSEL B., RECOQUE P.

Absents : RENAUDIAS G., DUTOUR A.,BOYENVAL M.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : section de Parel

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la section de Parel :

- présente en 2011 un déficit de 719,20 €
- La taxe foncière 2012 s'est élevée à la somme de 852 €
- Les frais d'étude du SMGF sont de 1 155 €

Après concertation avec les ayants-droit de la dite section, il a été préconisé ce qu'il suit :

- Les ayants-droit inscrits sur la liste affouagiste au 31 décembre 2011, au nombre de cinq, s'acquitteront du déficit de 719,20 € soit 143,85 €chacun.
- Les ayants-droit inscrits sur la liste affouagiste de 2012, au nombre de sept s'acquitteront de la taxe foncière de 2012 et des frais d'étude du SMGF représentant la somme de 2007 € soit 286,71 €chacun.

Elle précise que, afin d'alléger la charge financière, ces derniers sollicitent un échelonnement des remboursements sur 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2013 et présente le tableau de répartition des sommes dues.

BOYENVAL INSCRIT AU 31/12/2011	CHALIMBAUD INSCRIT AU 31/12/2011	CORSINI INSCRIT AU 31/12/2012	COUDERT INSCRIT AU 31/11/2011	GENESTIER INSCRIT AU 31/11/2011	RENAUDIAS INSCRIT AU 31/11/2011	VIVAT D. INSCRIT AU 31/12/2012	TOTAL
143,85	143,85		143,85	143,85	143,85		719,25
286,71	286,71	286,71	286,71	286,71	286,71	286,71	2 006,97
430,56	430,56	286,71	430,56	430,56	430,56	286,71	2 726,22

Ces remboursements se feront échelonnés sur 12 mois à partir de janvier 2013

$430,56 : 12 = 35,90$ par mois

$286,71 : 12 = 23,90$ par mois

Après avoir pris connaissance de tous les éléments et du tableau ci-dessus, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'approuver le mode de remboursement des sommes dues par les ayants-droit de la section de Parel comme il l'a été demandé lors de la réunion de concertation.
- d'accepter que ce remboursement s'effectue sur douze mois à compter du 1^{er} janvier 2013.
- De demander à Madame le Maire d'émettre les titres correspondants à compter du mois de janvier 2013.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2012

L'an deux mil douze et le neuf du mois de décembre à neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., SIMONDET J.C, COUDERT Y., PERISSEL B., RECOQUE P.

Absents : RENAUDIAS G., DUTOUR A., BOYENVAL M.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : participation des sections aux frais de création du SMGF + DM

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'étude pour la création du SMGF est terminée. Son montant s'élève à la somme de 25 283,44€T.T.C. Le montant des subventions perçues est de 16 912 € La somme restant à la charge des sections et de la commune est donc de 8 372€ Elle précise qu'il serait souhaitable de partager cette somme entre les différentes sections qui composeront le SMGF et la commune au prorata du nombre d'hectares. Elle présente le détail suivant :

SECTION	NOMBRE D'HECTARES	MONTANT PARTICIPATION
Deux Frères	60,4193	1690
Chabreyras	30,4822	852
Le Cluel	59,1886	1655
Labat	27,4926	769
Coupat	13,6901	383
Fiosson/Parel	58,3160	1631
Le Buisson/ Faux-Planta	24,490	685
Le Mas	24,3022	679
Commune	1	28
TOTAL	299,381	8 372

Calcul de la participation :

Montant de l'étude TTC. = 25 283,44 €

A déduire :

- Subvention = 16 912 €

TOTAL DE LA PARTICIPATION [25 284 –16 912]: 8372

8372 : 299,381 = 27,97 €/ha

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal, au vu de ce détail :

- approuve cette répartition
- décide de demander à chaque section concernée le remboursement de l'étude du SMGF comme précisé ci-dessus.
- La section du Mas n'ayant pas de fonds, il décide de demander le règlement de cette participation aux cinq ayants-droit inscrits sur la liste affouagiste de 2012. Le montant s'élèvera à la somme de 135,80€chacun ($679 : 5 = 135,80$ €)
- Décide de procéder à la Décision Modificative suivante :

Compte 678 : - 8 372 €

Compte 6287 : + 8 372 €

- demande à Madame le Maire de procéder immédiatement à l'émission des titres correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2012

L'an deux mil douze et le neuf du mois de décembre à neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., SIMONDET J.C, COUDERT Y., PERISSEL B., RECOQUE P.

Absents : RENAUDIAS G., DUTOUR A., BOYENVAL M.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : Création Etat annexe au budget habitants de la Parade et du Moulin de Géry

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les habitants de la Parade et du Moulin de Géry ont vendus chacun une parcelle de terrain. Afin d'encaisser le montant de cette vente, il convient de créer un budget annexe pour chaque village à compter du 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de créer deux états annexes au BP 2013, un pour les habitants de la Parade et un pour les habitants du Moulin de Géry.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2012

L'an deux mil douze et le neuf du mois de décembre à neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., SIMONDET J.C, COUDERT Y., PERISSEL B., RECOQUE P.

Absents : RENAUDIAS G., DUTOUR A., BOYENVAL M.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : achat de terrain par les habitants du Moulin de Géry à M. et MME GAUDET

Afin de leur permettre d'accéder plus facilement à la fontaine du village et d'en assurer l'entretien, les habitants du village du Moulin de Géry souhaite acquérir une petite parcelle de terrain cadastrée section ZL n°138 à Monsieur et Madame GAUDET d'une contenance de 19 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :

- d'approuver cette vente
- de fixer le prix à 1€le m²
- de concrétiser cette vente par l'établissement d'un acte administratif
- de désigner Madame le Maire comme rédacteur et Monsieur Jean-Paul COUDEYRAS, 1^{er} adjoint, comme représentant de la commune
- de les autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2012

L'an deux mil douze et le neuf du mois de décembre à neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., SIMONDET J.C, COUDERT Y., PERISSEL B., RECOQUE P.

Absents : RENAUDIAS G., DUTOUR A., BOYENVAL M.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : Etude PAB- Ouverture des plis

Après avoir procédé à l'ouverture des plis, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents de désigner le cabinet d'architecte ayant présenté l'offre la moins disante, à savoir :

Cabinet d'architecte MASCRET-SCIUTO pour un montant de 6 950 €H.T.,
8 312,20 €T.T.C.

Il précise que cette étude sera réalisée courant de l'année 2014 et décide de solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre, soit le Conseil général au titre du FIC et l'Etat au titre de la DETR.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2012

L'an deux mil douze et le neuf du mois de décembre à neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., SIMONDET J.C, COUDERT Y., PERISSEL B., RECOQUE P.

Absents : RENAUDIAS G., DUTOUR A., BOYENVAL M.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : Relais de la Fontaine

Le conseil municipal prend acte de la lettre recommandée en date du 12 novembre 2012 de la SARL VMBA, gérante du Relais de la Fontaine, informant Madame le Maire de son intention de mettre un terme au bail de location gérance à la date du 12 février 2012. Suite aux démarches entreprises pour rechercher d'éventuels candidats intéressés par la reprise de la location gérance. Elle précise qu'elle a été destinataire de plusieurs demandes. Après avoir entendu les différents candidats, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, après un vote à bulletin secret :

- de retenir la candidature de Monsieur Max DAÏFI et MME Karima ZANOUNE
- de préciser qu'après accord avec les représentants de la SARL VMBA, ces derniers quitteront les lieux le 12 janvier 2013.
- D'établir un loyer séparément pour le commerce et l'appartement, à savoir :
 - commerce : 300 €
 - appartement : 400 €

et précise que ces loyers seront payables à terme échu

- de demander une caution égale à un mois de loyer des deux locations.

- donne pouvoir à Madame le Maire pour procéder à l'état des lieux de sortie et à l'état des lieux d'entrée des nouveaux gérants et pour signer le bail ainsi que toutes pièces nécessaires résultant de cette location gérance.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2012

L'an deux mil douze et le neuf du mois de décembre à neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., SIMONDET J.C, COUDERT Y., PERISSEL B., RECOQUE P.

Absents : RENAUDIAS G., DUTOUR A., BOYENVAL M.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : achat matériel Relais de la Fontaine

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il conviendrait d'acquérir pour équiper le Relais de la Fontaine de différents matériels de cuisine et d'un lot de tables, chaises et vaisselle :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à sept voix pour et une abstention d'acquérir le matériel nécessaire au fonctionnement du restaurant du Relais de la Fontaine.

Pour permettre d'en effectuer le paiement, il décide de procéder à la création de l'opération n° 151 : MATERIEL 2012 et à la Décision Modificative suivante :

- 2315-148 = - 6 000 €

- 2184- 151 = + 6 000 €

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2012

L'an deux mil douze et le neuf du mois de décembre à neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., SIMONDET J.C, COUDERT Y., PERISSEL B., RECOQUE P.

Absents : RENAUDIAS G., DUTOUR A., BOYENVAL M.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : convention de dématérialisation des actes au contrôle de légalité, avenant n°1

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisé, par délibération en date du 13 juin 2009, à signer une convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Afin de poursuivre cette démarche de dématérialisation, il convient d'intégrer un avenant à la convention pour l'envoi des documents budgétaires (Budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative, compte administratif).

Cet avenant a pour objet d'incorporer à la convention ACTES existante certains éléments spécifiques à la télétransmission des documents budgétaires, tels que le respect du format informatique, la télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice dès le premier document télétransmis, la complétude des actes budgétaires envoyés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'avenant à la convention de télétransmission initiale afin de télétransmettre au représentant de l'Etat les documents budgétaires présentés ci-dessus.

Décide de :

- autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de télétransmission,
- désigner madame Michelle DUTOUR, Maire, comme personne habilitée à la signature électronique relative à la télétransmission des actes budgétaires.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**